Case FRC 173
345

ADRESSE

AU PEUPLE DE TOULOUSE,

PAR UN DE SES VRAIS AMIS.

Ce titre annonce beaucoup de franchiſe & de vérité, point de faſte oratoire, point de déclamation, point d'oſtentation. Je parle à mes bons amis, à une claſſe d'hommes utiles autant qu'eſtimables, qui s'honoreñt de leur ſimplicité. Je parle aux triſtes & déplorables victimes du menſonge, de la ſéduction, de l'erreur. Mon langage doit porter le caractère de la ſincerité, de la loyauté, de la raiſon qui le dictent.

Que vous êtes-vous promis, mes chers Compatriotes, de la révolution qui fixe en ce moment les regards étonnés de l'Europe, de cette révolution tant célèbrée, qui a produit la diſſolution du plus bel Empire du monde, dont il ne reſte plus que des ruines, des décombres? Que vous êtes-vous promis de cette révolution qui a couvert la France de deuil, & qui a répandu par-tout avec les horreurs de l'indigence, la conſternation & l'effroi? Que vous en êtes-vous promis, ou pour parler plus exactement que vous en ont promis ces bouches infernales qui depuis ſi long-temps ne vomiſſent autour de vous que la flamme & le poiſon? Elles ne vous ont promis, vous n'avez pu vous promettre, d'après leurs criminelles aſſurances, que trois objets ma-

jeurs d'une prétendue utilité publique. ÉGALITÉ, LIBERTÉ, PROSPÉRITÉ. Analyſons ſéparément chacun de ces objets, ſans prévention, & peſons-les dans la balance de la ſageſſe.

ÉGALITÉ. Ce mot eſt doux à l'oreile, il flatte l'amour propre, élève l'ame, ennoblit notre exiſtance, & voilà pourquoi nos perfides & cruels novateurs en ont fait l'une des baſes de leur ſyſtême deſtructeur ; inſtruits que la vanité & l'orgueil, ſont les paſſions qui agiſſent le plus impérieuſement & le plus efficacement ſur le cœur humain.

N'examinons pas ſi l'ÉGALITÉ dont on a eu l'art de réaliſer le fantôme à vos yeux, eſt dans l'ordre des décrets de la nature, dont toutes les productions dans le même genre ſont marquées par tant de nuances différentes, & de diſtinctions ſi multipliées.

N'examinons pas ſi elle eſt conciliable avec les principes élémentaires d'un gouvernement monarchique, dont la diſtinction & la gradation des ordres fait la première baſe & la principale force, d'un gouvernement tel que le nôtre, tel qu'il a ſubſiſté pendant tant de ſiècles, tel que nul autre n'a été porté à un plus haut point de gloire, de proſpérité & de bonheur.

Mais en preſcindant de ces conſidérations qui portent avec elles leur conviction, peut-il exiſter une ſociété ſur la terre, quelle qu'en ſoit l'organiſation, quel qu'en ſoit le ſyſtême politique, dont les individus ne ſoient marqués par des INÉGALITÉS ſenſibles ?

Les hommes naiſſent & demeurent égaux EN DROITS. Mais cette maxime abſtraite & métaphyſique, ne ſignifie autre choſe, dans le ſens même de la conſtitution qui l'a conſacrée, ſi ce

347.

n'eſt, *que tous les Citoyens étant égaux aux yeux de la loi, ſont également admiſſibles à toutes les Dignités, Places & Emplois publics, ſelon leur capacité, & ſans autres diſtinctions que celles de leurs talens & de leurs vertus.*

Ainſi ils ſeront par leur naiſſance égaux devant la Loi, auprès de laquelle tout ſe confond. Ils le ſeront aux Tribunaux de la Juſtice humaine, qui ne doivent point faire acception de perſonnes, comme ils le ſont au Tribunal de l'Être ſuprême. Ils le ſeront *par leur admiſſion aux Dignités, Places & Emplois.* Mais avant, ou même après y avoir été admis, & en rentrant dans l'ordre ſocial, chacun d'eux y reprendra ſon caractère, ſon rang, ſa prééminence, en un mot, ſes ſignes diſtinctifs, ſans leſquels les ſociétés, établies pour le bonheur des hommes, ne ſeroient plus que trouble, chaos, & confuſion.

Penſez-vous que l'ÉGALITÉ, cette ombre que vous pourſuivez à travers mille écueils, ſe rencontre jamais entre le Monarque & le Sujet ? ceux qui ſont prépoſés pour commander, & ceux qui doivent obéir ; ceux qui ſont élèvés au faîte des grandeurs, & ceux qui ſont placés dans des rangs ſubordonnés ; le maître & le valet ; le propriétaire & le laboureur ; l'homme de génie, l'homme à talens, l'homme verſé dans la connoiſſance des Sciences & des Arts, & celui à qui la nature a refuſé ces ſublimes dons ; l'ouvrier, réduit, par les caprices de la fortnne, à chercher ſa ſubſiſtance dans le travail de ſes mains, & celui à qui elle a prodigué ſes tréſors ; entre tant de profeſſions plus ou moins conſidérées, ſuivant leur importance, leur utilité, leur dignité.

On aura ſupprimé les titres, les qualités, les

privilèges, les prérogatives, les distinctions que donnoit la naissance ; mais il en est que nulle puissance ne peut détruire, parce qu'elles sont inhérentes à toute institution sociale & plus encore aux institutions vicieuses & corrompues.

Jugez-en par l'exemple frappant de vos modernes législateurs. Voyez quel vol rapide ils ont pris, quelle énorme distance ils ont mis entre eux & vous, tout en posant les fondemens de l'ÉGALITÉ. Voyez quelle masse d'autorité ils sont parvenus à usurper, après avoir franchi les bornes que vous aviez prescrites à leur mandat, violé la foi du serment qu'ils vous avoient prêté, & dénaturé dans son essence, & jusques dans sa dénomination, la mission qu'ils tenoient de votre confiance ; pouvoir constituant, conventionnel, législatif, exécutif, administratif, judiciaire, ecclésiastique, temporel, spirituel ; ils ont tout envehi sur les débis de la Religion, de l'Eglise, du Trône, de la Noblesse, de la Magistrature. Qui de vous oseroit se dire leur ÉGAL ? Qui de vous oseroit fixer ses regards sur ces êtres tout-puissans devenus les souverains & despotiques arbitres de vos destinées ?

Voyez leurs agens sécondaires, cet essaim d'officiers municipaux & d'administrateurs, enfans monstrueux de l'intrigue & de la cabale, fiers de leur dignité & de leur domination, portant leur tête altière au niveau de leur arrogance, & vous écrasant du poids de leur grandeur.

Voyez ces nouveaux sénateurs sortis, pour la plupart, des ténèbres de l'obscurité & de l'ignorance, qui, désespérant d'obtenir jamais la considération réservée aux mérites & aux vertus, ne s'appliquent qu'à vous rendre leur glaive redoutable.

B49

Et cette échelle de distinctions pécuniaires, qui classe les citoyens suivant le degré de leur fortune. LES INACTIFS, dont les impositions étant au-dessous de 3 liv., ne peuvent figurer dans aucune assemblée. Ce sont des êtres absolument nuls dans l'état. LES ACTIFS naissans qui payent 3 liv. ou plus, mais qui ne payent pas 10 liv., & qui ne peuvent paroître que dans les Assemblées Primaires sans pouvoir jamais être élus à aucune place administrative. Les MIACTIFS qui payent plus de 10 liv., mais dont la contribution ne se porte pas A UN MARC D'ARGENT, qui ont voix active & passive pour toutes les places de Municipalité, de District, de Département, mais qui ne peuvent être députés à l'Assemblée Nationale. Enfin les ACTIFS, qui payent un marc d'argent, & qui ont une propriété immeuble, jouissant seuls de tous les droits de citoyen, dans toute leur plénitude.

On n'a donc fait que changer le mode des distinctions, avec cette particularité vraiment humiliante, qu'au lieu de rendre hommage à la haute naissance & aux rangs éminens qui commandent naturellement le respect, nous serons obligés de fléchir devant des idoles de boue, qui n'inspirent que le mépris.

Est-ce là L'ÉGALITÉ promise, ou bien la fait-on consister dans la vocation aux emplois ecclésiastiques, civils & militaires, vocation purement spéculative qu'un prêtre scandaleux, moine apostat, apôtre mercénaire d'une philosophie antichrétienne, a essayé, dans un discours aussi immoral qu'impolitique & insensé, de mettre en crédit, en posant la mître épiscopale sur vos têtes, mettant dans vos mains le bâton de Maréchal de France, & vous plaçant aux premieres

dignités de la magiſtrature, mais, qui dans l'avenir, comme dans le paſſé, n'offrira que des exemples infiniment rares, déterminés par un concours de circonſtances extraordinaires, ou par la tranſcendance du génie, des talens & des vertus qui, dans tous les temps, & chez tous les peuples, ont élevé les hommes au-deſſus de leur ſphère, vocation de ſimple théorie, qui ne peſera pas un grain dans la balance de l'égalité qu'entraînera toujours en France, comme dans toutes les Nations, la prépondérance d'une illuſtre origine, des ſervices rendus à la patrie par ſes ancêtres, d'une éducation plus ſoignée & d'une haute fortune.

Qu'ils ſont donc atroces, ceux qui, pour exciter votre enthouſiaſme & armer votre bras au ſoutien de leurs déteſtables complots, ont trompé votre crédulité, par l'appât ſéducteur d'une ÉGALITÉ chimérique.

La LIBERTÉ, cet autre véhicule inflammatoire, employé par la démagogie pour éléctriſer vos têtes, doit-il produire un plus heureux effet?

Pour réſoudre ce problême, il convient d'abord de fixer vos idées, ſur ce que vous devez entendre par liberté. Conſidérer enſuite celle dont vous jouiſſiez ſous l'ancien régime, & porter un examen attentif & impartial ſur celle dont vous jouiſſez ou dont vous pouvez eſpérer de jouir ſous le nouveau.

Gardez-vous de confondre la LIBERTÉ, qui fait la ſplendeur & la FÉLICITÉ des empires, avec la LICENCE, qui en fait la honte, le déſeſpoir, & la décadance.

La LIBERTÉ, ſuivant la propre définition de nos auguſtes repréſentans, conſiſte *à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas autrui*, propoſition

351

générale qui, dans son développement & son application, exclut *l'esclavage*, *la servitude*, laisse la faculté de disposer de soi au gré de sa volonté, & de faire *tout ce qui n'est pas défendu par la loi*. Garantit le citoyen contre toute *inquiétude individuelle*, & *tout ordre arbitraire*; lui laisse la *libre communication des pensées* & des opinions, soit *en parlant*, *écrivant*, *ou imprimant*, & lui *assure ses propriétés*, *comme un droit inviolable & sacré*.

Or, avant la fatale révolution, n'aviez-vous pas la liberté de faire *tout ce qui ne nuisoit pas à autrui* ?

Connoissiez-vous les liens honteux de *l'esclavage* & de la *servitude* ?

Ne disposiez-vous pas de toutes vos facultés au gré de votre libre arbitre ?

Connoissiez-vous d'autre empire que celui de la loi ?

Sous son égide, votre liberté individuelle n'étoit-elle pas à l'abri de toute atteinte ?

Vos propriétés n'étoient-elles pas *inviolables*, n'étoient-elles pas *sacrées* ?

Vos rapports avec les seigneurs se réduisoient à quelques contributions personnelles, ou réelles, prix modique des concessions faites à vos peres, & depuis long-temps affranchies de toute impression de servage.

A peine restoit-il des traces des corvées, qu'il vous étoit même libre de convertir en argent.

Le sanctuaire de la justice n'étoit pas moins le réfuge du pauvre que du riche, vous y portiez vos plaintes, & vos réclamations contre votre souverain lui-même.

Quel peuple sur la terre fut jamais plus libre ?

Les coups d'autorité quelque fois abusifs, plus

souvent salutaires, & toujours rares sous le regne d'un monarque connu par la douceur de son caractere, sa bienfaisance, & sa popularité, ne frappoient jamais vos têtes. Sa Majesté d'ailleurs « désirant assurer la liberté personnelle de » tous les citoyens d'une maniere solide & du- » rable, n'avoit-elle pas invité les États-Géné- » raux (1) à chercher à lui proposer les moyens de » concilier l'abolition des ordres connus sous le » nom de *lettres de cachet*, avec le maintien » de la sûreté publique & avec les précautions » nécessaires, soit pour ménager dans certains » cas l'honneur des familles, soit pour réprimer » avec célérité les commencemens de sédition, » soit pour garantir l'état des effets d'une intel- » ligence criminelle avec les puissances étrange- » res..... N'avoit-elle pas demandé que les » états généraux examinassent & lui fissent con- » noître le moyen le plus convenables de conci- 2 lier la liberté de la presse avec le respect dû » à la religion, aux mœurs & à l'honneur des » citoyens » ?

Que signifie donc tout ce fracas pour un bien que vous possédiez, & dont la possession vous étoit assurée à perpétuité ? Pourquoi en faire le sujet de vos éternelles inquiétudes, & vous livrer aux transports déchirans d'une insurrection toujours renaissante. C'est ainsi que des êtres perfides, substituant une fiction à une autre, mettant en jeu le péril de la liberté, comme ils avoient dans le principe mis en jeu celui de la sûreté, ménacée par des brigands imaginaires, dont eux seuls justifioient l'existence, sont parvenus à vous tenir dans un état habituel d'irri-

(1) Par sa déclaration du 23 juin 1789.

tation, où toutes vos paſſions ſont en mouvement, & à vous rendre des machines meurtrieres, toujours prêtes à ſuivre leurs impulſions, & à vous entregorger pour le ſuccès de leurs ténébreux deſſeins.

Vous n'aviez qu'un Roi qui ne brilloit que de votre éclat, qui tiroit toute ſa force de la vôtre, qui n'étoit heureux que de votre propre bonheur, & qui trouvoit ſa ſûreté dans celle de ſes ſujets. Maintenant vous en avez douze cens, dont le regne éphémere n'ayant d'autre baſe que l'uſurpation, ne peut ſe ſoutenir que par la tyrannie.

Vous viviez ſous un gouvernement monarchique, que tempéroient les lois, & que balançoit l'exiſtence de divers ordres, ſagement conſtitués, & de pluſieurs corps puiſſans politiquement établis. Aujourd'hui ſans lois, ſans ordres, ſans corps, ſans contre-poids de pas une eſpece, vous vivez ſous un gouvernement innominé comme indeffiniſſable, fédératif, populaire, démocratique, républicain, aligarchique, anarchique, ayant les vices de tous les gouvernemens ſans avoir aucun de leurs avantages, & ne pouvant recevoir de vous ni vous communiquer ni protection, ni force ni autorité.

Sous l'ancien régime les formes étoient douces, les reſſorts ſimples, les correſpondances faciles; ſous le régime actuel, c'eſt une complication de machines inextricables. Vous correſpondez à des milliers d'individus, dont les filieres imperceptibles échappent à votre pénétration, & ne ſe rendent ſenſibles que par le poids inſupportable dont elles vous accablent.

Une aſſemblée nationale, en qui réſide ſans partage le pouvoir ſuprême univerſel, & par con-

ſéquent le *deſpotiſme* diviſé en un nombre infini de comités, parmi leſquels celui des RECHERCHES ſemble n'avoir été établi que pour juſtifier cette conſéquence, & mettre l'exemple à côté du précepte.

Des adminiſtrations de département, des adminiſtrations de diſtrict, des directoires multipliés à l'infini, ſervilles inſtrumens de l'aſſerviſſement, dont ils ſont les premieres victimes.

D'innombrables municipalités, à-peu-près réduites à l'aviliſſant emploi de ſatellites de la révolution, laiſſant les ſoins d'une exacte police à la merci des événemens, dilapidant les revenus publics, & ne s'occupant gueres qu'à entretenir autour d'elles par de ſombres défiances, de fréquentes arreſtations & de préparatifs de guerre, ſignes certaines des troubles & des alarmes qui les dévorent.

Des fourmilieres de ſoi-diſant juges de paix, de bureaux de paix que leur exceſſive multiplication, leur rapprochement, leur inexpérience, leur incapacité, leur manque d'eſtime & de confiance, doivent rendre une intariſſable ſource de diſcorde.

Des tribunaux de diſtrict juges des erreurs, nous avons preſque dit des prévarications les uns des autres, organiſés de maniere à pouvoir faire tout le mal poſſible, ſans avoir le moyen de faire aucun bien.

Des commiſſaires du Roi auſſi nuls dans leurs fonctions que celui qui les commet.

Des milices patriotiques, qui, en vous diſtrayant des occupations de votre état; en vous arrachant à vos travaux, en vous livrant à la diſſipation, conſument tout votre temps en des vaines parades, vous raviſſent & à vos familles éplorées, tous les moyens de ſubſiſtance que vous ne pou-

vez attendre que de votre induſtrie, de votre travail, & ſont revivre avec des caracteres mille fois plus aggravans, cet inſupportable aſſujettiſſement que vous déploriez avec tant d'amertume en 1780, lorſque, cédant à vos triſtes doléances, le meilleur & le plus compatiſſant des rois, vous affranchit *du guet & garde, & de tout ſervice perſonnel.*

Des clubs anticonſtitutionnels, fanatiques, incendiaires, repaires de hiboux, d'orfraies, motionnaires atroces, odieux inquiſiteurs, vils dénonciateurs, dictant des lois à leurs lâches créateurs, forgeant ſans ceſſe des poignards, ayant à leurs ordres une bande de brigands, de ſcélérats qui menacent vos jours.

A ce fidele tableau de votre poſition préſente, reconnoiſſez-vous la riante image de LA LIBERTÉ, ou plutôt n'y voyez-vous pas les traits révoltans d'une oppreſſion plus qu'aſiatique?

Qu'eſt-ce donc qui pourroit encore ſoutenir le preſtige de vos ſens? Seroit-ce la PROSPÉRITÉ dont on vous abreuve dans une coupe empoiſonnée?

Sur ce point comme ſur les deux autres, les calculs ſont faciles. Quelles étoient les reſſources de cette ville? certainement ce n'étoit pas le commerce. Placée entre Marſeille & Bordeaux, qui abſorbent le commerce des deux mers, Toulouſe fut toujours réduite par ſa poſition topographique, au commerce d'entrepôt ou de commiſſion, que lui diſputent encore les villes intermédiaires, & à celui de détail plus ou moins conſidérable en proportion de la population & des richeſſes locales.

Auſſi ſavons-nous, par une longue expérience, que la majeure partie de nos Marchands, après

avoir langui quelques années dans un ſtérile magaſin, formé à crédit, termine ſa triſte carrière par la remiſe d'un bilan, dont l'ingénieuſe & ſubtile compoſition, lui laiſſe de quoi végéter dans l'obſcurité d'une banqueroute.

Les reſſources de Toulouſe conſiſtoient uniquement dans les établiſſemens judiciaires de toutes les eſpeces, Traites Foraines, Ponts & Chauſſées, Gabelles, Prévôté, Sénéchauſſée, Eaux & Forêts, Monnoie, Bureau de Finances, Juridiction Conſulaire, Capitole, Officialité, Chambre Souveraine du Clergé, PARLEMENT, avec une immenſe étendue de reſſort; dans le prodigieux concours d'étrangers qu'attiroient ces divers établiſſemens; dans une célèbre Univerſité, où venoient étudier le droit Romain, tant de jeunes éleves, qui, ſe diſperſant enſuite comme autant de rameaux, alloient enrichir la Magiſtrature & le Barreau; dans pluſieurs Collèges, conſacrés à l'éducation; dans quelques recettes publiques, dont les fonds répandus dans le Commerce, augmentoient d'autant la circulation du numéraire; dans un Archevêché opulent, deux Chapitres richement rentés, un nombre conſidérable de Maiſons Religieuſes de tout ſexe, qui diſtribuoient des ſecours abondans; & dans les agrémens d'un ſéjour délicieux que formoit la beauté du climat, & que perfectionnoient les mœurs douces, affables, hoſpitalières de ſes Habitans.

Les voilà ces reſſources qui fixoient l'attention & les ſollicitudes, tant du Conſeil général renforcé que de l'Aſſemblée de la Sénéchauſſée, lorſque dans leurs cahiers reſpectifs *des plaintes & doléances*, ils demandoient de concert, entr'autres choſes « que la ville de Toulouſe fût main» tenue dans le droit immuable d'avoir le Parle-

357

» ment dans son enceinte, avec l'intégrité de sa » Juridiction & de son ressort, en exécution des » clauses substantielles des Contrats, sur la foi » desquels la Province de Languedoc & le Comté » de Toulouse avoient été unis à la Couronne, » droit formellement reconnu par les Etats tenus » à Toulouse en 1303, par une foule de Lettres- » Patentes, & notamment par la Grande Charte, » accordée par François Ier. aux Etats de la Pro- » vince, en 1522, & par l'Edit solennel de » Louis XIII, en 1639.

Sollicitudes exprimées avec une nouvelle énergie, dans l'adresse faite à l'Assemblée Nationale, en conséquence d'une fameuse Délibération, prise le 26 Septembre 1789, par toutes les classes des Citoyens, que le même principe, le même intérêt, le même sentiment, le même dévouement, le danger, le salut de la Patrie, menacée d'une entière subversion, avoient réunis, sur l'invitation des Légions Toulousaines.

Or, toutes ces ressources sont perdues.

En vain dans une Lettre du 22 Novembre 1789, rendue publique par l'impression, un honorable Membre, député de notre Sénéchaussée, assuroit que Toulouse « conserveroit son Parle- » ment, sous le nom de Tribunal Supérieur, que » son ressort renfermeroit plusieurs Départemens, » parce qu'on n'étoit pas dans l'intention de » former quatre-vingt-trois Tribunaux Supérieurs.

En vain un autre Membre, député de la même Sénéchaussée, non moins honorable, ni moins véridique, ni moins Patriote, donnoit les mêmes assurances, & de plus flatteuses encore, puisqu'il y joignoit celle *d'un Tribunal de revision ou de cassation*, dans des Lettres remplies d'onction, lues en plein Conseil. Un torrent dévastateur a

tout renverſé, tout ſubmergé, & nous n'apperce-vons, dans ces magnifiques promeſſes, qu'un rafinement de cruauté, & des fleurs, deſtinées à couvrir les précipices ouverts ſous nos pas.

Des privilèges auſſi utiles que glorieux, parmi leſquels vous diſtinguiez celui de l'abonnement des tailles, que vous veniez tout récemment de renouveller, ſous un don anticipé de 200,000 liv., & que ſembloient devoir garantir juſqu'à la fin des ſiécles, la foi publique des traités, & le ſerment de vos Rois, renouvellé de regne en regne, ſupprimés de vos titres & de vos faſtes, pour prix de votre fidélité & de vos ſervices, d'où réſultera néceſſairement une ſurcharge d'impoſition très-ſenſible.

Ces Cours antiques, majeſtueuſes, nombreuſes, qui fixoient dans vos murs le faſte & l'opulence, tributaires de la vanité & de l'orgueil, & qui vous procuroient au-dehors, dans une grande latitude, des rapports très-lucratifs, remplacées par une baſſe-cour qu'occupent quelques gagiſtes, appelés à cet emploi par le beſoin, & dont le miniſtère circonſcrit, dans l'étroite circonférence *de la banlieue*, ou, ce qui revient à-peu-près au même, *du Diſtrict*, vous interdit toute communication hors des limites de cette petite enceinte.

L'Archevêché, l'Abbaye de Saint-Sernin, englobés dans le ſacrilège envahiſſement des biens du Clergé, devenus la récompenſe & la proie de l'agiotage & de l'uſure.

Vos Chapitres convertis en qnelques obſcures agrégations de Vicaires ſalariés.

Les Ordres Religieux diſſous, & leurs Membres diſperſés, ou condamnés à vivre d'une penſion très-équivoque, ſans regle, ſans diſcipline,

359

ſans émulation & ſans utilité pour le public, moins encore pour les pauvres.

Les écoles déſertes.

Les émigrations, la dépopulation devenant chaque jour plus remarquable par la proſcription & la perſécution des Nobles, des Eccléſiaſtiques & des riches.

Les revenus patrimoniaux de la ville, décroiſſant avec les conſommations, mis par les réclamations des Fermiers & le prochain réſiliement du bail, au-deſſous des dépenſes ordinaires, & par conſéquent impuiſſans pour ſécourir l'indigence & alimenter les atteliers de charité dans un temps de diſette.

Les Miniſtres de la Juſtice dépouillés de leur état & de leurs propriétés, à l'ombre d'un rembourſement factice, incapables pour la plupart de s'employer ailleurs & de ſatisfaire à leurs engagemens, livrés, eux, leurs femmes, leurs enfans, à toutes les horreurs de la faim.

Les ſources du Commerce taries par la perte abſolue de toute confiance, la diſparution totale de l'argent, l'introduction d'un papier-monnoie, décrié dans ſon origine, & plus encore dans ſes progrès, les troubles de nos Colonies, & le ſyſtême général d'une économie politique & forcée.

Le cultivateur gêné dans la diſpoſition de ſes denrées qu'il ne peut ni vendre à un prix proportionné au poids accablant des charges, ni garder, pour s'en défaire, dans un temps plus opportun, ſans compromettre ſa ſûreté & s'expoſer aux plus grands dangers; écraſé d'ailleurs par les ſubſides, qui, portés déjà à un taux exceſſif, ne peuvent que s'accroître, malgré la plus exacte & la plus égale répartition, par l'énormiſſime augmentation de la dette Nationale & du déficit, l'appli-

cation aux bien-fonds des impôts indirects, & l'indiſpenſable création de ceux qu'exigent les frais du culte, de la diſtribution gratuite de la Juſtice, des adminiſtrations de Département, de Diſtrict & des Municipalités, des Milices Patriotiques & de L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; l'extinction de la mendicité & le ſoulagement des pauvres, dont le nombre groſſit tous les jours, & qui, par la vente des biens du Clergé, ſeront déſormais à la ſeule charge de l'Etat.

Tous les canaux de l'induſtrie deſſechés, par la chûte du luxe qui la ſoutenoit, & les artiſtes inoccupés, contraints, par l'indigence, de porter ailleurs leurs talens & leurs arts.

Les manouvriers les plus laborieux, les valets les plus fideles, forcés par le déſœuvrement à mendier au coin des rues, & ne recevant des paſſans, incapables d'adoucir leur ſort, que les témoignages d'une pitié ſtérile.

Les Troupes de Terre & de Mer, ſourdes à la voix de leur Chef, menaçant la ſûreté publique qu'elles ſont chargées de défendre.

La Religion en proie aux coups redoublés de l'impiété, du Calviniſme, du Judaïſme, de l'Athéïſme, du Déïſme, du Matérialiſme, menacée d'un ſchiſme déchirant.

La Banqueroute déguiſée ſous le maſque hypocrite de la loyauté Françaiſe, & à laquelle il ne manque plus que la formalité bien plus loyale d'une déclaration authentique.

Notre Roi tout couvert du ſang de ſes Gardes, impunément égorgés aux pieds du Trône, captif dans ſon Palais, avec une Epouſe héroïque, la gloire de ſon ſexe & l'auguſte rejeton de ſa race, ſanctionnant machinalement & ſans examen tous les Décrets qui lui ſont préſentés, ſans en excepter même

même ceux qui briſent ſon Sceptre & flétriſſent ſa Couronne.

Les Princes de ſon ſang errans & fugitifs, n'ayant plus à choiſir qu'entre le fer homicide des aſſaſſins, & la perte de leurs apanages.

Toutes les Puiſſances de l'Europe attentives, inquietes, impatientes, les unes, peut-être, d'élever leur ſplendeur ſur nos ruines, les autres de ſatisfaire leur reſſentiment; celle-ci de venger la cauſe des Rois, celle-là, d'étouffer dans ſa naiſſance le germe d'une épidémie contagieuſe.

Le flambeau de la guerre civile ſécouant ſes étincelles dans plus d'une Province, prêt à porter l'embraſement d'un bout du Royaume à l'autre, & à conſumer ſes déplorables reſtes.

Tels ſont les réſultats, foiblement exprimés, mais bien fortement ſentis, de cette PROSPÉRITÉ tant préconiſée, qui, vous conduiſant de calamité en calamité, vous a précipités dans un abîme de maux.

Eh quoi! Peuple Toulouſain, autrefois ſi vanté pour votre grande piété, qu'atteſtent tant d'honorables monumens, pour votre inviolable fidélité à vos Souverains, à qui vous avez ſi ſouvent prodigué votre ſang, & pour votre perſpicacité qui vous rendoit ſi prompt à ſaiſir les traits de la vérité, ſerez-vous aujourd'hui inſenſibles à la deſtruction de vos temples? Verrez-vous avec une froide indifférence le Trône abattu à vos pieds? Continuerez-vous de tremper vos mains dans ce double ſacrilege, & le ſentiment de vos propres malheurs ne reveillera-t-il pas du moins en vous l'inſtinct que la nature a donné au dernier des inſectes, pour ſa conſervation? Il n'eſt qu'un temps pour l'illuſion, & ce temps

devroit être bien loin de vous. C'eſt à la ſageſſe à reparer les écarts de la folie. Que les élans de votre ame expriment vos regrets, votre repentir. Déteſtés vos erreurs. Livrés à la colere celeſte, à la vengeance des Lois, au mépris, & à l'exécration des générations, les monſtres régicides qui ont perverti vos mœurs, dénaturé votre caractere, érigé le crime en ſyſtême, bouleverſé la Nation, élevé toutes les ſectes ſur les ruines de l'Egliſe, pillé les Temples, détruit les pieuſes fondations de vos ayeux, rompu tous les liens, tous les rapports qui uniſſent les hommes, & aſſurent le bonheur des ſociétés, & employé vos bras à creuſer votre tombeau pour ſatisfaire leur orgueil, leur cupidité, leur ambition. Invoquez l'ange tutélaire de la France, levez vos mains ſuppliantes vers le Trône des Bourbons; qu'à ce nom, ſur lequel vous vous êtes tant de fois attendri, votre ame recueille tous ſes ſentimens d'amour & de confiance, & toute ſon énergie. Abjurez ces ſermens dériſoires, inventés par les ſoupçonneuſes inquiétudes de la tyrannie auſſi ſouvent profanés que répétés. Et ſi jamais vous prenez le Ciel à témoin de vos engagemens, que ce ſoit pour conſerver la religion de vos peres dans toute la pureté & l'intégrité de ſes droits, & pour la tranſmettre à votre poſtérité, telle que vous l'avez reçue; pour défendre la monarchie dans laquelle vous êtes né, de toute atteinte deſtructive de ſon eſſence; pour vivre & mourir fidele à votre Roi, & pour réclamer à la place de ces violentes ſécouſſes qui ont commencé par ébranler juſques dans ſes fondemens, & fini par engloutir le Royaume, la réforme des abus qu'une longue ſuite d'événemens avoit ſucceſſivement introduits dans toutes les parties du gouverne-

ment, & la reſtauration de l'Etat ſur les baſes immuables *d'égalité*, *de liberté*, *de proſpérité réelles*, poſées dans la Déclaration du Roi, du 23 Juin, de cette Déclaration faite pour immortaliſer le regne de Louis XVI, & dont l'acceptation, en comblant les vœux de tous les Bailliages, auroit prévenu tant de crimes, & épargné tant de larmes & tant de ſang.

F I N.